



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association

Vendredi 12 février 2010

Présents :

Membres du bureau : Annie Couëdel, Présidente, Maurice Courtois, Vice-Président, Francine Demichel, Secrétaire générale, Rosine Marès, trésorière adjointe, remplaçant pour le rapport financier Françoise Chiclet excusée.

Sophie Van Zinnicq Bergmann, Nicole Blondeau, Ferroudja Allouache, David Lambert, Patricia Sainten, Pierre Nicolas, , Yorgos Stamelos, Bernard Nicolas, Christian Schmitt, Yolande Robveille, Ricardo Escobar, Raymonde Schaller, Misael Chavez, Marie Guichard, Gergana Dimitrova, Jean Blanchard Raymond, Viviana Verdugo, Christian Schmitt, Joël Sauvain, Bernard Schaller, Françoise Caillard.

Max Jean-Louis représentait d'Armando Paredes pour l'association : *Mouvement Amérique Française*.

Procurations

Dirk Seyfert , Jean-Jacques Reymond, François Léger, Lucia Osorio, Nelly Cristin, Françoise Couëdel, Francesca Machado, Guy Berger, Françoise Chiclet, Mathieu Awonongbadje, Renaud Muller, Françoise Marcenac, Pierre Cours-Salies, Rosanna Camponovo, Harald Wertz, Caroline Maggipinto, Cornelia Schöffler, Laurent Guillen, Marie-Ange Guillen, Barbara Bergese, Eleonora Salvatori, Hechmi Ben Frej, Nianguiry Kante, Léon Matanglia, Nicolina Nchiavone, Cristina Bocchiola, Adalberto Cortesi, Maréma Touré, France-Lise Couëdel, Jean Couëdel, Marcos Gonzalez Perez, Rodolfo Zaratiegui, Moussa Badji, Aline Goujon, Gérard Goujon, Pierre Goujon, Monique Goujon, Daniel Sandoval, Boris Terk, Serge Couëdel, Jeannine Couëdel, Djamila Nini, Monique Dental, Audrey Mestre, Edelia Guillen, Patrice Mestre, Roberto Barbanti, Claudio Mustacchi, Leonardo da Vinci, Claudine Crenn, Patrick Corbesier, Claudia Marcela Lomagno, Patrick Weinspach, Mickaël Roudaut, Salvador Ramirez, Carlos Obregon, Guy Marcenac, Pascal Goujon, Francine Goujon, Mathilde Bayle, Assane Diakhaté, Bocar Alpha Kane, Tristan Couëdel, Mickaël Roudaut, Eliane Didier, Simon Weinspach, Anne Couëdel, Florent Samuel Boum, Roberte Portron, Guy Marcenac, Francine Goujon, Armando Paredes. Salvador Ramirez, Daniel Sandoval, Manolo Merino.

La présentation du rapport moral et financier de l'année 2009 est reportée en fin de réunion, pour des raisons d'organisation.

1. L'AMAP en Haïti

Annie Couëdel expose la situation. L'AMAP Haïti venait d'être créée par Fanela Célestin (*Pamela*) et enregistrée le 16 décembre 2009, quand est survenu le séisme. Depuis, les contacts avec sa présidente ont été difficiles (quelques mails brefs, un coup de téléphone); son logement est intact, sa ligne téléphonique et son accès à internet restent accessibles. On ne sait pas ce qui reste de l'association, si tous ses membres sont en vie, si les projets en cours sont maintenus (action dans le milieu éducatif, pédagogie de projet). Pamela a indiqué qu'elle envisageait la création d'une cellule d'urgence, en relation avec d'autres ONG.

Nous sommes concernés également par la situation des étudiants de l'université de Port au Prince : une centaine d'étudiants (master philosophie) sont inscrits à Paris 8 dans le cadre d'un diplôme commun entre les deux universités. Paris 8 demande au CNOUS de rembourser leurs frais d'inscription, de lancer une souscription, et cherche les moyens de faire parvenir les sommes recueillies. Les faire parvenir à l'université de Port-au-Prince pose différents problèmes, liés à la fois aux destructions dues au séisme et aux crises qu'a connues l'institution. A. Couëdel propose de demander à Pamela (elle-même étudiante en thèse à Paris 8) d'assurer la réception des fonds et leur distribution, et non directement à l'institution ou par une association (ONG ACTED-Urgence) afin d'éviter tout risque soit de détournement, soit de mauvaise répartition. Encore faut-il avoir l'accord des deux parties.

La discussion n'écarte pas cette hypothèse, mais suggère que les rapports avec l'ENS de Port-au-Prince soient laissés à Paris 8 et au département de philosophie, et que l'on envoie à Fanela une liste des étudiants afin qu'elle recueille des informations sur eux, et nous dise ce que l'on peut faire grâce à elle, à titre privé.

En ce qui concerne l'aide qui pourrait être apportée à Haïti, il est décidé d'attendre que la situation se stabilise. Il est actuellement extrêmement difficile de faire transporter des biens, de les stocker et de les distribuer. Il semble préférable d'attendre pour investir dans un ou des projets qui auraient du sens pour le pays et les Haïtiens. Deux axes sont proposés : la question de l'eau (déploiement de purificateurs d'eau en provenance de l'Université de Brasilia avec des Sans-terre), la question des énergies propres en remplacement du charbon de bois (David Lambert). Une collecte de vêtements et de chaussures a été lancée. Ils seront stockés dans la région parisienne en attendant de pouvoir être acheminés et distribués sur place (Patricia Sainten).

2. La fondation universitaire

Quatre membres de L'AMAP ont été consultés, Annie Couëdel, Maurice Courtois, Guy Berger, Marie Guichard, à propos de la création d'une fondation universitaire. Ils ont émis des réserves sur les limites de l'objectif fixé *a priori* : la constituer pour pouvoir aider les étudiants en difficulté. Ils sont par contre favorables à la création d'un réseau d'anciens de Paris 8. L'AMAP enverra un courriel à ses membres, qui pourront être transmis aux réseaux constitués par les membres de L'AMAP, leur demandant d'adhérer à ce réseau et, le cas échéant de participer, en tant que donateurs, à la constitution de la fondation. (M. Courtois).

Une définition plus générale permettrait de faire appel à davantage de donateurs, y compris des petites entreprises plus intéressées sans doute que de grandes firmes et donc un meilleur financement – l'apport public est égal au montant de l'apport privé – et permettrait d'aider des

projets intéressants, y compris à l'étranger (on pense ici notamment à Haïti). Il faut savoir qu'il ne sera pas possible de créer ultérieurement une nouvelle fondation (Francine Demichel).

Cette analyse sera transmise à la direction de l'université, et sa réponse permettra ou non de mobiliser L'AMAP et ses réseaux.

3. L'AMAP-Monde

Le réseau de L'AMAP continue à s'étendre : L'AMAP Sénégal est en train d'être officialisée ; L'AMAP-Togo est en cours de constitution ; Max Jean-Louis est présent pour formaliser une association entre l'association *Mouvement Américain Française (MAF)* qui, à partir de la situation mexicaine, s'intéresse aux citoyens d'Amérique d'origine française qui souhaitent retrouver leurs liens avec la langue et la civilisation française.

Cette extension a des implications administratives. Francine Demichel distingue deux cas :

- quand il s'agit de deux associations également indépendantes, leurs relations se formalisent par des conventions signées par les deux président(e)s – c'est donc ce que fait Annie Couëdel avec le document apporté par Max Jean-Louis.

- lorsque des associations, les différentes L'AMAP, se définissent comme antennes, ou comme faisant partie d'un réseau dont l'élément central est L'AMAP française, il est nécessaire d'instituer deux entités : une section française de L'AMAP, et une association internationale regroupant l'ensemble. Avant que L'AMAP entreprenne cette transformation, Francine Demichel et Annie Couëdel prendront rendez vous à l'Unesco pour envisager le changement de statut de L'AMAP en OING (Organisation *Internationale* Non-Gouvernementale), donc reconnue par les instances internationales.

4. L'AMAP-Grèce

Yorgos Stamelos présente les conditions dans lesquelles son association a dû cesser d'exister. En raison de la défaillance d'une personne chargée d'assurer le suivi administratif, certaines formalités n'ont pas été accomplies à temps. Dans cette situation, le maintien de l'association aurait entraîné des pertes financières insoutenables. Une brève discussion s'engage sur l'éventualité d'un recours à des structures universitaires.

5. Rapport moral et financier

Annie Couëdel présente le rapport moral et financier ([texte ci-joint](#)). Il est approuvé à l'unanimité.

6. Projets Kouvé et Akoumapé au Togo

Le représentant du projet *Kouvé* au Togo, Matthieu Awonongbadje, compte sur notre participation au projet de construction du Centre culturel et de la formation à la pédagogie de projet. Le projet est monté, reste à trouver des subventions et une équipe pour laquelle se sont déjà proposés Nacer Aït, coordonnateur de L'AMAP pour cet axe, et un ou deux de ses amis instituteurs en Algérie, compétents dans ce domaine.

Sophie van Zinnicq Bergmann d'Amsterdam (sophievb@gmail.com), se joint à l'équipe du projet *Akoumapé* pour la formation à l'informatique.

7. CA et bureau de L'AMAP

Assane Diakhaté a remis sa démission en tant que membre du CA lors d'une réunion du bureau de l'association, étant donné son retour prochain et définitif au Sénégal.

Maurice Courtois devient Secrétaire général et Francine Demichel, Vice-Présidente. Guy Berger ainsi que David Lambert entrent au CA. Françoise Chiclet est confirmée dans ses fonctions en tant que trésorière ainsi que Rosine Marès, trésorière adjointe.

Annie Couëdel est confirmée dans sa fonction de Présidente.

8. Cotisations et adhésions

L'AG décide que l'adhésion et la cotisation à L'AMAP, fixée à partir de 12 euros et à 120 euros pour les membres bienfaiteurs, peut-être abaissée à 1 euro pour les personnes n'ayant qu'un faible revenu, ou qui résident dans certaines zones du globe où 12 € représentent une somme considérable.

Rosine Marès, trésorière adjointe, rappelle que les adhésions et cotisations – en dehors du programme Kaleco qui a son budget propre – sont notre principale source de financement. Sa participation aux projets en dépend. L'AMAP compte sur la motivation et l'enthousiasme de chacun pour apporter un soutien moral et financier en faisant adhérer de nouveaux membres et solliciter des donateurs ou bienfaiteurs.

Annie Couëdel
Présidente

Maurice Courtois
Secrétaire Général



L'AG annuelle étant consacrée au bilan de l'année qui vient de s'écouler, une réunion de L'AMAP est prévue au mois d'avril pour parler des projets en cours et ceux à venir. Entre temps il est toujours possible de nous contacter au siège de l'AMAP, 8 rue Sedaine. 75011 Paris, e-mail : lamap1@aol.com. Téléphone d'Annie Couëdel : 01.43.38.02.64